

## DOMELS

### SELECTION D'ACCES AUX ETUDES D'AIDE-SOIGNANT Année académique : 2024 - 2025

**Selon l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021.**

La formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- 1° la formation initiale ;
- 2° la formation professionnelle continue sans conditions d'une durée minimale d'expérience professionnelle ;
- 3° la validation des acquis de l'expérience professionnelle.

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

La **sélection des candidats** est effectuée par un **jury de sélection** sur la base d'un **dossier** et d'un **entretien** destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'aide-soignante. **L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes** est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

|                                       |                                               |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------|
| <b>PRE-INSCRIPTION :</b>              | Du Jeudi 2 Mai au Lundi 21 Juin minuit        |
| <b>CLÔTURE D'ENVOI DES DOSSIERS :</b> | Jeudi 28 Juin 2023                            |
| <b>ENTRETIEN</b>                      | Du 22 Mai au 5 Juillet 2024 (sur convocation) |
| <b>AFFICHAGE DES RESULTATS :</b>      | Lundi 8 Juillet 2024 à 9h                     |
| <b>RENTREE :</b>                      | Lundi 16 Septembre 2024                       |

Le dossier d'inscription **complet** doit être remis à l'institut au plus tard le **Vendredi 28 Juin 2024**.

**Attention : les dossiers incomplets ne seront pas traités.**

- ✓ par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**DOMELS - Bureau SELECTION AIDE-  
SOIGNANT  
6, rue du repos Lyon 69007**

**OU**

- ✓ par dépôt contre récépissé au Bureau \_ 6 rue du repos 69007

## CONSTITUTION DU DOSSIER

- ☐ Le formulaire d'inscription dûment complété, daté et signé.
- ☐ 1 photo récente (format carte d'identité nationale à coller sur le formulaire d'inscription)
- ☐ Une photocopie de la carte d'identité (recto/verso) en cours de validité ou une photocopie de la carte de séjour pour les candidats de nationalité étrangère (lisible).
- ☐ Une lettre de motivation manuscrite.
- ☐ Un curriculum vitae à jour (C.V.).
- ☐ Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages.
- ☐ 2 enveloppes timbrées (20 gr) sur lesquelles vous noterez en destinataire vos nom, prénom et adresse complet pour la convocation à l'entretien et le résultat de la sélection, vérifiez que votre boîte aux lettres soit accessible au préposé des postes et à ce que votre nom y soit inscrit lisiblement.
- ☐ Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2.
- ☐ Pour les candidats en classe de terminale, la copie du certificat de scolarité de l'année en cours.

### Selon la situation du candidat :

- ☐ La copie des originaux de ses diplômes ou titres.  
Pour les diplômes obtenus à l'étranger traduits en français et si possible l'attestation de comparabilité émise par le centre Enic-Naric qui peut vous fournir une attestation de reconnaissance de votre diplôme étranger dite attestation de comparabilité. Il s'agit d'une procédure qui évalue un diplôme étranger par rapport à la nomenclature française des niveaux de formation et au cadre européen des certifications. Demande à effectuer sur le site <http://www.ciep.fr/enic-naric-france>
- ☐ La copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires.
- ☐ Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
- ☐ Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

### **Pour les candidats en apprentissage : Pas de sélection, admission prononcée par le directeur sur la base des pièces suivantes :**

- ☐ Le formulaire d'inscription dûment complété, daté et signé.
- ☐ Une copie de la pièce d'identité en cours de validité.
- ☐ Une lettre de motivation avec description du projet professionnel.
- ☐ Un curriculum vitae.
- ☐ Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.

## NATURE DE L'ÉPREUVE \*

En référence à l'article 2 : « La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation aide-soignante visée au premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup>. Les pièces constituant ce dossier sont listées à l'article 6. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé, d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Il peut être réalisé à distance. Les modalités de sélection sont identiques pour les instituts de formation du même groupement. Elles sont définies en accord avec l'Agence régionale de santé, avant la date limite d'inscription fixée à l'article 7. »

| Attendus                                                                                                       | Critères                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité | Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal.                     |
| Qualités humaines et capacités relationnelles                                                                  | Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit.                |
|                                                                                                                | Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer.                               |
|                                                                                                                | Aptitude à collaborer et à travailler en équipe.                                                |
| Aptitudes en matière d'expression écrite, orale                                                                | Maîtrise du français et du langage écrit et oral.                                               |
|                                                                                                                | Pratique des outils numériques.                                                                 |
| Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique                                                    | Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables. |
|                                                                                                                | Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure.                                           |
| Capacités organisationnelles                                                                                   | Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail.   |

\* Sauf apprentis et ASH ou agent de service de la **fonction publique hospitalière** justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

## RESULTATS

**Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 10 sur 20**

Les résultats seront communiqués à l'issue du jury de sélection présidé par le Directeur de l'institut

- Sur Internet : [www.domels.fr](http://www.domels.fr)
- Par affichage au bureau.
- Par courrier personnel à chaque candidat.

**AUCUN RÉSULTAT NE SERA DONNÉ PAR TÉLÉPHONE**

Les candidats admis disposent **d'un délai de 7 jours ouvrés** (hors samedi, dimanche et jours fériés) pour confirmer leur inscription en cas d'admission sur la liste principale ou leur maintien en liste complémentaire. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposé au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

**ATTENTION** : l'admission définitive est soumise, entre autres, à des obligations médicales.

Si vous êtes admis(e), un dossier médical sera à compléter lors de votre inscription à la formation. Vous devez donc vérifier et mettre à jour vos vaccinations :

- Diphtérie, tétanos, poliomyélite.
- Test tuberculinique récent (BCG).
- Hépatite B (3 injections et sérologie > 10UI).

**Afin d'être à jour et compte tenu des délais de vaccination, il est indispensable de commencer votre cycle vaccinal dès maintenant.**

## REPORTS

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis. Par dérogation, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

1°) soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

2°) soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

## FRAIS DE SCOLARITE sachant que l'école n'a pas encore le partenariat de financement de la Région

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Coût de la sélection                        | ✓ GRATUITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Coût de la scolarité complète (tarifs 2023) | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Financement Région Auvergne Rhône-Alpes : coût de la formation entièrement pris en charge par la Région.</li> <li>✓ Financement personnel : frais de la formation pour les candidats ne bénéficiant pas de financement : 7 198 €</li> <li>✓ Compte personnel de formation : 7 198 €</li> <li>✓ Salarié : prise en charge par votre employeur (promotion professionnelle ou Congé Individuel de Formation) 7 198 €</li> <li>✓ Autres financements : sur devis</li> </ul> |
| Coût de la scolarité partielle              | Montant variable en fonction du nombre de blocs et/ou modules à effectuer en lien avec un diplôme admis par le référentiel (prendre contact avec l'IFAS)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Inscription à la formation                  | Gratuite                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Mode de paiement                            | Par prélèvement automatique, chèque ou virement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Tenues professionnelles                     | Financement région ou personnel : 68 € (trois tenues par élève)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

### PRISE EN CHARGE FINANCIERE DU COUT DE LA FORMATION :

- ✓ **Région** : Les jeunes en poursuite d'études ; les demandeurs d'emploi.
- ✓ **Contrat d'apprentissage** : accessible au moins de 30 ans.
- ✓ **Promotion professionnelle** : s'adresse aux agents des établissements publics.
- ✓ **Employeur ou plan de formation** (OPCO) : s'adresse aux salariés en CDI ou CDD.
- ✓ **Compte personnel de formation** (CPF)

Il est conseillé de commencer les démarches de demande de financement  
**Dès votre inscription à la sélection.**

## PLACES OFFERTES

Les places offertes au concours pour la rentrée de septembre 2024 sont au nombre de 11 places.  
Le nombre de places ouvertes au sein de chaque institut de formation ne peut excéder la capacité d'accueil.

## SE FORMER EN APPRENTISSAGE

### Pourquoi se former via l'apprentissage ?

- Pour acquérir une expérience professionnalisante et de terrain liée au métier pour lequel vous vous formez.
- Être accompagné(e) par les équipes du centre de formation et un maître d'apprentissage expérimenté.
- Profiter d'une bonne insertion professionnelle.
- Se confronter au quotidien de la vie d'un établissement.
- Avoir les frais de formation pris en charge par la structure accueillante.
- Être rémunéré(e) pendant toute la durée de formation et bénéficier des avantages salariés.

### Comment devenir apprenti dans le centre de formation DOMELS ?

- Avoir 17 ans révolus à la date d'entrée en formation et moins de 30 ans à la date de la signature du contrat avec l'employeur. Au-delà de 30 ans, avoir une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

### À la suite de l'arrêté du 14 avril 2021

- Si vous avez déjà signé un contrat d'apprentissage ou avez une promesse d'embauche en apprentissage pour la rentrée 2024. Dans ce cas vous êtes dispensé de la sélection et devez faire parvenir à l'institut les éléments suivants : copie d'une pièce d'identité en cours de validité, une lettre de motivation avec description du projet professionnel, 1 Curriculum vitae, la copie du contrat d'apprentissage signé ou tout autre document justifiant la signature pour la rentrée de ce contrat et le cas échéant le diplôme vous permettant d'avoir un allègement d'unités de formation.

### Les + de DOMELS :

- Une connaissance approfondie des métiers du sanitaire, sociaux et médico-sociaux.
- Un accompagnement pédagogique individualisé tout au long de la formation.
- Une formation de qualité, enseignée par des professionnels.
- Des méthodes pédagogiques basées sur l'apprentissage pratique et adaptées aux réalités du métier.
- Formation à l'informatique et aux nouvelles technologies de l'information

**Si vous êtes intéressé pour être apprenti  
Cocher la case dans le dossier d'inscription page 8.**

## INFORMATION CNIL

### Droits à la protection des données

Le centre de formation Domels collecte des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par Domels pour la gestion de votre dossier d'inscription à la formation des aides-soignants. Elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Les destinataires sont le secrétariat, l'équipe pédagogique, la direction du centre de formation intervenant dans le processus de sélection des élèves aides-soignants, peuvent être transmises à l'Agence Régionale de Santé ou au conseil régional et la CNIL en cas de contrôle et à la demande de cette dernière. Ces données seront conservées 5 ans puis détruites. Le responsable de traitement est le président de la CRf et par délégation, son Directeur Général.

Conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de suppression de vos données et d'un droit d'opposition pour motif légitime de limitation du traitement qui vous concerne. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à la Direction de l'IRFSS : [contact@domels.online](mailto:contact@domels.online)

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

### CONSIGNES POUR RENSEIGNER LA FICHE D'INSCRIPTION (Page 8)

Vous veillerez à porter la plus grande attention en complétant vos données personnelles (nom, prénoms et surtout adresse) indiquées sur la fiche d'inscription.

**En effet, ces informations serviront à l'envoi du courrier de convocation à l'entretien et à l'envoi du résultat d'admission.**

Indiquez le plus d'informations utiles (Bâtiment, n° d'appartement, nom de la personne chez qui vous résidez...). Vérifiez bien que votre nom figure sur la boîte aux lettres de l'adresse que vous nous communiquez.

Une adresse mail vous est également demandée. Il n'est pas strictement obligatoire de la renseigner. Toutefois, elle pourra être utilisée pour communiquer de façon plus rapide avec vous.

Il est également impératif que vous signaliez au secrétariat de l'IFAS tout changement dans vos coordonnées (en cas de déménagement, de changement de numéro de téléphone...).

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Coller votre photo

### Sélection

#### Formation d'aide-soignant – Site de Lyon

Je suis intéressé pour suivre la formation en apprentissage :

☐ oui

☐ non

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de naissance : .....

Nom d'épouse ou d'usage : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Adresse (suite) : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel fixe : ..... Tel portable : .....

Adresse mail : .....

Né(e) le : ..... à (ville et/ou pays si étranger) : .....

Numéro du département (99 si étranger) : ..... Département (ne rien mettre si étranger) : .....

Nationalité : .....

Dernier titre ou diplôme obtenu : .....

Année d'obtention du titre ou diplôme : .....

Formulaire complété à joindre **impérativement** avec toutes les pièces demandées à :

**Centre de formation DOMELS – Bureau**  
Sélection Aide-soignant  
6, rue du repos Lyon  
69007

*J'accepte sans réserve le règlement qui régit les épreuves et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.*

A .....

Le .....

Signature obligatoire du candidat ou de son  
représentant légal pour un mineur